



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Seine-Maritime

Mairie d'Anceaumeville

105 Place Evode Chevalier - 76710

Tél. : 02 35 32 59 72

Mél. : anceaumeville.mairie@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS****Séance du 8 septembre 2026**

L'An deux mil vingt-six, le 8 septembre à vingt heures, se sont réunis, à l'annexe du restaurant scolaire dans le centre socioculturel Guy de Maupassant, ouvert au public, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Gripon Cyrille, Maire d'Anceaumeville, dûment convoqués par mail le 4 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15**Nombre de conseillers présents : 12****Quorum atteint : oui****Absents : 3****Procurations : 3****Nombre de votes : 15**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAMPALLOU Estelle, DOUILLET Frédéric, DOUILLET Vincent, FOUCAULT Yves, GRIPON Cyrille, GUILLAUMIN Delphine, HOYÉ Benjamin, JOVELIN Vincent, LARCHEVEQUE Carole, ROBERT Gaëlle, TORCHY Odile, VASSEUR Fanny.

Etaient absents excusés : M. DIEUL Philippe, Mme GUILLAUMIN Clara, Mme HAMEL Laurence.

Etaient absents :

Procurations : M. DIEUL Philippe donne pouvoir à Mme Gaëlle ROBERT, Mme GUILLAUMIN Clara donne pouvoir à Mme Delphine GUILLAUMIN, Mme HAMEL Laurence donne pouvoir à M. Vincent DOUILLET.

Désignation du secrétaire de séance : M. DOUILLET Frédéric.

➤ **2026-38 : Église Notre-Dame-et-Saint-Martin – Réalisation d'un diagnostic sanitaire**

Monsieur le Maire expose :

L'église Notre-Dame-et-Saint-Martin d'Anceaumeville présente aujourd'hui plusieurs désordres nécessitant une étude approfondie.

Lors d'une visite de l'édifice, plusieurs désordres ont notamment été constatés : présence importante d'humidité à l'intérieur du bâtiment, humidité sur les faces intérieures des murs, fissures au niveau de la voûte du chœur, dégradation des enduits et des joints intérieurs et extérieurs, présence de revêtements imperméables sur les murs et les sols ainsi que des désordres structurels et fissurations, notamment au niveau de la sacristie.

Afin de disposer d'un état sanitaire précis de l'édifice et de définir les travaux nécessaires, il est proposé de confier à **Mme Céline Berville, architecte du patrimoine**, une mission de diagnostic.

La proposition financière s'établit comme suit :

- Mission d'études préliminaires, relevés et diagnostic : **10 420,00 € HT**
- **Montant total TTC : 12 504,00 € TTC**

Il est précisé que **les dépenses relatives au diagnostic ne sont pas éligibles aux dispositifs de subvention identifiés à ce stade**. En revanche, de futurs travaux de restauration de l'église pourraient être susceptibles de bénéficier de subventions, sous réserve de leur éligibilité et de l'accord des différents financeurs.

Le Conseil municipal est donc invité à approuver la réalisation de ce diagnostic.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la réalisation d'un diagnostic sanitaire et d'une mission complète de maîtrise d'œuvre pour l'église Notre-Dame-et-Saint-Martin d'Anceaumeville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette mission ;

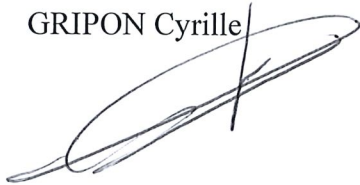
La dépense correspondante est inscrite au budget communal.

Résultat du vote :

- Pour : 10
- Contre : 4
- Abstention : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Maire,

GRIPON Cyrille



Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

DOUILLET Frédéric

